

Santé et Prévoyance :

Des nouveaux prestataires pour mieux servir les salariés

Conformément à ses prérogatives, la direction a émis un appel d'offre en Septembre 2017 pour réévaluer la performance de nos prestataires Prévoyance et Santé (AG2R).

A l'issue des auditions, le choix s'est porté sur de nouveaux prestataires Prévoyance et Santé :
Malakoff Mederic sera notre nouvel assureur et Gras Savoye notre gestionnaire.

Par conséquent à dater du **1 Janvier 2018**, le contrat restera inchangé concernant le taux de cotisation et le taux de remboursement. Cependant ce choix permettra d'offrir un meilleur service aux salariés.

En particulier :

- L'annulation de la dette de 15 millions d'euros cumulés en matière de prévoyance qui pesait sur les salariés afin de mettre en place une gestion plus saine de notre contrat.
- La mise en place d'un nouveau fond social pour les salariés STMicroelectronics.
- Des services réactualisés et performants pour rendre, au quotidien, des services plus fluides et moins contraignants

Les engagements en matière de services:

- Des délais de remboursement et prise en compte de devis plus courts
- Des nouveaux services digitalisés permettant l'envoi et le suivi des remboursements,
- L'ensemble des services pourra désormais se faire en ligne via une interface dédiée aux salariés ST.
- La géolocalisation des praticiens de notre réseau de soin (offrant de garanties tarifaires et tiers payant).
- La prise en compte automatique du double remboursement pour les salariés en couple disposant d'une double couverture santé et prévoyance.
- Des services innovants de télémédecine, plateau téléphonique dédié, aide au retour à l'emploi.

Ce nouveau contrat devra être l'occasion de mettre fin :

- Au contrôle médical unilatéral de la mutuelle mettant fin à des prestations sans concertation de la commission paritaire ni possibilité de recours des salariés.
- La mise en place des dispositifs légaux de dispense d'adhésion. Tout nouvel embauché pourra faire valoir une dispense d'adhésion s'il est déjà couvert par un contrat. Si vous avez des difficultés à faire valoir vos droits vous pouvez contacter vos élus CFDT

Plan de Déplacement d'Entreprise

La CFDT et la CFE CGC ont signé l'accord local sur la prime Transport auto-soliste qui permet aux salariés de ne pas payer les charges sociales sur la subvention dans la limite annuelle de 200€ mais aussi, de ne pas déclarer cette somme sur l'impôt (exonération). Les dépenses prises en charge seront uniquement les frais de carburant.

Pour 2017 les salariés qui ne peuvent pas justifier de 200€ de frais de carburant pourront bénéficier de l'ancien système mais sans la défiscalisation. Vous avez jusqu'au **31 décembre 2017** pour déposer votre dossier au service PDE du site.

Afin de compenser l'arrêt de l'aide du Grésivaudan, la direction va augmenter sa subvention TOUTGO à partir de janvier 2018 de 67% à 70% sur les abonnements annuels et de 50% à 90% pour les abonnements mensuels.

A noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, la CCG va augmenter ses tarifs de 300% Un conseil, prenez votre abonnement TOUTGO avant le 31 décembre 2017 afin d'éviter l'augmentation des tarifs TOUGO.

QVT et Télétravail

Les négociations sur la Qualité de Vie au Travail se sont ouvertes avec les partenaires sociaux. Fidèle à son engagement la CFDT a mis en avant une attente pressante des salariés en matière de télétravail.

Pour la CFDT, le point incontournable est donc la mise en place d'un accord sur le télétravail accessible à tous les salariés dont l'emploi le permet.

Nous désirons la mise en place d'un accord ouvert permettant la mise en œuvre du dispositif négocié entre le salarié et sa hiérarchie.

Nous souhaitons un accord où le salarié est au centre de ses choix. Bien entendu la mise en place d'un accord doit nécessairement se faire en concertation avec la hiérarchie et les besoins du service.

Nous considérons que ce n'est pas aux partenaires sociaux, ni à une direction centrale de définir : le nombre de jours de la semaine, les jours fixés au préalable, les horaires etc..

Les réalités et besoins en matière organisations sont trop diverses pour définir un cadre stricte.

Un accord devra fixer les modalités en matière d'entrée, de sortie du télétravail ainsi que les moyens mis à disposition du salarié.

Bien d'autres sujets vont être traité lors de cette négociation sur la QVT, en national et en local, et nous ne manquerons pas de vous tenir informé. (Ergonomie, relations avec la hiérarchie, reconnaissance, évolution, open space, ...)

Dispositifs séniors

Suite aux demandes de la CFDT, la direction prorogera les dispositifs liés aux accords séniors dans l'attente d'une renégociation en 2018. Ceux-ci seront renégociés dans l'accord de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Commission Logement

Action Logement (anciennement 1% logement) propose des aides et garanties suivantes :

- pour des locations dans le social, des logements intermédiaires et privés, des logements temporaires...
- des aides pour l'achat : prêts, conseil financier, offre de biens...
- un accompagnement dans les projets de travaux,
- une aide à la mobilité professionnelle,
- une aide personnalisée pour les salariés qui rencontrent des difficultés liées au logement suite à un événement imprévisible.

Mode opératoire : S'enregistrer sur le site actionlogement.fr ne coûte rien et peut vous apporter des solutions quel que soit votre statut car l'offre ne concerne pas uniquement les logements sociaux. C'est la démarche obligatoire avant tout contact par mail ou téléphonique.

Suite à la fusion des 20 organismes autour d'Action Logement, le site internet www.actionlogement.fr ne répond pas ou mal aux demandes des salariés, il faut donc contacter ces interlocuteurs une fois que vous avez réalisé votre enregistrement sur www.actionlogement.fr

- En local : marie-helene.garcia@st.com
- En National : mariechristine.isolin@actionlogement.fr